

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24959

présenté par  
M. Minot

-----

**ARTICLE 49**

À l'alinéa 16, après la dernière occurrence du mot :

« employeurs »

insérer les mots :

« qui représentent chacune des trois fonctions publiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est indispensable de clarifier le fait que chacun des employeurs des trois fonctions publiques sera bien représenté au conseil d'administration de la caisse nationale de retraite universelle.